

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement Intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération approuvée du bureau de la CCIR Hauts-de-France en date du 12 avril 2018, autorisant le Président à signer tout protocole transactionnel relatif à la pollution en hydrocarbures du réseau d'eaux usées et fluviales du Port de Santes avec la Société XPO .

**Décide :**

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Alain LEFEBVRE, directeur des Ports de Lille, à l'effet de signer le protocole transactionnel qui a fait l'objet de la délibération du bureau de la CCIR Haust-de-France susvisée du 12 avril 2018.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le déléguataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 24 avril 2018



Philippe HOURDAIN